

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la politique  
des ressources humaines*

*Bureau de la réglementation  
et de la fonction militaire*

**Arrêté du 21 janvier 2015 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein d'organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien pour la campagne de notation de l'année 2015**

NOR : INTJ1501655A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article R. 4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein d'organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien.

Article 2

1. Les chaînes de notation applicables aux officiers de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.
2. Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de la gendarmerie nationale et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 janvier 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
P. MAZY

S O M M A I R E

ANNEXE I. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**PARTIE 1. – Chaînes de notation applicables aux officiers selon leurs affectations**

- CHAPITRE 1<sup>ER</sup>. – *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*
- CHAPITRE 2. – *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
- CHAPITRE 3. – *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
- CHAPITRE 4. – *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 5. – *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
- CHAPITRE 6. – *Organismes d'administration et de soutien*
- CHAPITRE 7. – *Services du ministère de la défense*
- CHAPITRE 8. – *Présidence de la République*
- CHAPITRE 9. – *Services relevant du Premier ministre*
- CHAPITRE 10. – *Services relevant du ministère des affaires étrangères et du développement international*
- CHAPITRE 11. – *Services du ministère de l'intérieur*
- CHAPITRE 12. – *Services relevant du ministère de la justice*
- CHAPITRE 13. – *Services relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique*
- CHAPITRE 14. – *Services relevant du ministère des finances et des comptes publics*
- CHAPITRE 15. – *Services relevant des présidences de l'Assemblée nationale et du Sénat*
- CHAPITRE 16. – *Services relevant d'autres ministères*
- CHAPITRE 17. – *Structures communes « police-gendarmerie »*
- CHAPITRE 18. – *Association des maires de France (AMF)*
- CHAPITRE 19. – *Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédentes annexes*

**PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux officiers mandatés pour la concertation**

ANNEXE II. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**PARTIE 1. – Chaînes de notation applicables aux :**

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
  - sous-officiers de gendarmerie du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
  - sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)
- CHAPITRE 1<sup>ER</sup>. – *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*
  - CHAPITRE 2. – *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
  - CHAPITRE 3. – *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
  - CHAPITRE 4. – *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
  - CHAPITRE 5. – *Autres écoles*
  - CHAPITRE 6. – *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
  - CHAPITRE 7. – *Organismes d'administration et de soutien*
  - CHAPITRE 8. – *Ministère de la défense*
  - CHAPITRE 9. – *Structures communes « police-gendarmerie »*

**PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux :**

- SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement
  - volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale
- CHAPITRE 1<sup>ER</sup>. – *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*
  - CHAPITRE 2. – *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
  - CHAPITRE 3. – *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

CHAPITRE 4. – *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

CHAPITRE 5. – *Autres écoles*

CHAPITRE 6. – *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

CHAPITRE 7. – *Organismes d'administration et de soutien*

CHAPITRE 8. – *Ministère de la défense*

CHAPITRE 9. – *Structures communes « police-gendarmerie »*

**PARTIE 3. – Chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières**

**PARTIE 4. – Chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation**

## ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES  
AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## PARTIE 1

## Chaînes de notation applicables aux officiers selon leurs affectations

CHAPITRE 1<sup>er</sup>*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Chef de l'unité de coordination des forces d'intervention (UCOFI) et chef de l'unité de coordination de lutte contre l'insécurité routière (UCLIR)	–	–	–	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'UCOFI ou à l'UCLIR	–	–	–	Chef de l'UCOFI ou de l'UCLIR
Officiers affectés au conseil permanent de la sécurité aérienne de la gendarmerie nationale (CPSAGN)	–	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
<b>Cabinet</b>				
Chef du bureau du cabinet et autres officiers directement rattachés au chef de cabinet	–	Chef de cabinet	–	Major général de la gendarmerie nationale
Autres officiers du bureau du cabinet	–	Chef de bureau	–	Chef de cabinet
Officier commandant du site de la DGGN à Issy-les-Moulineaux	–	Chef de cabinet	–	Major général de la gendarmerie nationale
Correspondant officier du DGGN	–	Chef de cabinet	–	Major général de la gendarmerie nationale
<b>Direction de projet « solde gendarmerie »</b>				
Officiers affectés au sein de la direction de projet « solde gendarmerie »	–	–	–	Directeur de projet
Officiers mis pour emploi auprès de divers bureaux (1)	–	–	–	Chef de bureau (2)
Détachement solde service ministériel opérateur des droits individuels (SMODI)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
<b>Mission du pilotage et de la performance</b>				
Chef de la mission du pilotage et de la performance	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chef de bureau et chargé de mission	–	–	–	Chef de la mission du pilotage et de la performance
Autres officiers de la mission du pilotage et de la performance	–	–	–	Chef de bureau
<b>Directions</b>				
Directeurs	–	–	–	Directeur général de la gendarmerie nationale
Adjoints aux directeurs – Sous-directeurs	–	–	–	Directeur
Directeur de projet PULSAR	–	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au projet PULSAR	–	–	–	Directeur de projet

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Chargés de missions, chargés de fonctions, officiers supérieurs adjoints et chef de section (3) directement rattaché à une direction	-	-	-	Directeur
Officiers affectés au sein de la section commandement de la DPMGN (4)	-	Officier supérieur adjoint	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Adjoints aux sous-directeurs – Chefs de bureau, de centre ou de secrétariat – Chargés de mission (ou de projet) placé auprès d'un sous-directeur	-	-	-	Sous-directeur
Autres officiers	-	-	-	Chef de bureau, de centre ou de secrétariat
Officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	-	-	Directeur (5)
<b>Centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie (CROGEND)</b>				
Commandant du CROGEND	-	-	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Officiers du CROGEND	-	-	-	Chef du CROGEND
<b>Service d'information et de relations publiques (SIRPA)</b>				
Chefs de bureau du SIRPA	-	-	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Autres officiers du SIRPA	-	-	-	Chef de bureau
<b>Délégué aux réserves</b>				
Officiers rattachés au délégué aux réserves	-	-	-	Délégué aux réserves
<b>Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie</b>				
Délégué au patrimoine culturel	-	Chef du service historique défense	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives (6)	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers en poste à la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	-	-	Délégué au patrimoine culturel
<b>Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)</b>				
Secrétaire général du CFMG	-	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Autres officiers du secrétariat général du CFMG	-	-	-	Secrétaire général du CFMG
<b>Maison de la gendarmerie</b>				
Officiers affectés à la Maison de la gendarmerie	-	-	-	Secrétaire général (chef du bureau d'action sociale)
(1) BSIRH, BDI, BSLS. (2) Auprès duquel l'officier est mis pour emploi. (3) Concerne la section « analyse et prévention ». (4) Adjoint à l'officier supérieur adjoint, officiers de la section secrétariat, de la section correspondances et de la section budget. (5) Selon le rattachement organique de l'intéressé. (6) Uniquement lorsque les fonctions de délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie et celles de conseiller gendarmerie auprès du service historique de défense sont exercées par la même autorité.				

CHAPITRE 2

*Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Conseillers et inspecteurs	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Groupe des inspecteurs santé et sécurité au travail	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Chef de cabinet	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Autres officiers du cabinet	-	-	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Chef de bureau	-	Officier général adjoint (1) (2)	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Autres officiers d'un bureau	-	-	-	Chef de bureau
(1) Selon les attributions du bureau du militaire noté. (2) S'il existe.				

CHAPITRE 3

*État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Chef d'état-major	-	-	-	Inspecteur général des armées-gendarmerie
Officiers d'état-major	-	Chef d'état-major	-	Inspecteur général des armées-gendarmerie

CHAPITRE 4

*Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Commandant en second, adjoint au commandant du CEGN	-	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers directement rattachés au commandant du CEGN	-	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet communication				
Chef de cabinet	-	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers du cabinet	-	-	-	Chef de cabinet
État-major du CEGN				
Chef d'état-major du CEGN	-	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de service, de bureau, de centre ou de section directement rattaché(e) à l'état-major du CEGN	-	-	-	Chef d'état-major du CEGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Officiers des services, bureaux, centres ou sections directement rattaché(e)s à l'état-major du CEGN	-	-	-	Chef de service, de bureau, de centre ou de section
<b>Écoles et centres de formation</b>				
Commandant d'écoles, de centre national d'instruction, de formation ou de production directement rattaché au CEGN et autres commandants de centre	-	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Commandant en second – Chef d'état-major – Officier adjoint – Directeur des études, de l'enseignement, de département ou d'instruction	-	-	-	Commandant d'école ou de centre
Commandant de division d'instruction, de centre national de formation, de centre de formation – Chef de cabinet-communication, services, bureaux, sections, pôles, centres ou de compagnie de commandement	-	-	-	Commandant d'école ou de centre
Officiers des services, bureaux, centres ou de compagnie de commandement rattachés à l'état-major	-	Chef de service, bureau, centre ou compagnie de commandement rattachés à l'état-major	-	Commandant d'école ou de centre
Autres officiers affectés en école ou centre	-	Autorité d'emploi (1)	-	Commandant d'école ou de centre
Centre de recherche de l'E0GN	-	Directeur du centre	-	Commandant de l'E0GN
Chef du centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie (CESG)	-	-	-	Commandant de l'E0GN
Officiers affectés au CESG	-	Chef de centre	-	Commandant de l'E0GN
Élèves-officiers et officiers-élèves à l'E0GN	-	Commandant de groupement d'instruction	-	Commandant de l'E0GN
Classe préparatoire intégrée	-	-	-	Directeur de l'instruction
(1) En fonction de l'organisation de l'école ou du centre: chef de pôle, de division, de service...				

CHAPITRE 5

*Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Commandant en second, conseiller juridique et qualité, chef du STRJD, directeur de l'IRCGN, chef de bureau ou section et autres officiers directement rattachés au commandant du PJGN	-	-	-	Commandant du PJGN
Officiers des bureaux ou sections directement rattachés au commandant du PJGN	-	Chef de bureau ou section (1)	-	Commandant du PJGN
Chef de division au STRJD ou à l'IRCGN et officiers directement rattachés au STRJD ou à l'IRCGN	-	-	-	Chef du STRJD ou directeur de l'IRCGN
Officiers affectés au sein d'une division au STRJD ou à l'IRCGN	-	-	-	Chef de division
(1) S'il existe. À défaut, les officiers sont notés à un unique degré par le commandant du PJGN.				

CHAPITRE 6  
*Organismes d'administration et de soutien*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
<b>Établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale (ÉCASGN)</b>				
Chef d'état-major – Chargé de projet – Chef du bureau communication organisation et contrôle de gestion – Commandant de centre (1) ou chef de pôle directement rattaché au chef de l'ÉCASGN	–	–	–	Chef de l'ÉCASGN
Chef de bureau ou section de l'état-major	–	Chef d'état-major	–	Chef de l'ÉCASGN
Officiers des bureaux ou sections directement rattachés à l'état-major	–	Chef d'état-major	–	Chef de l'ÉCASGN
Officiers des services ou sections directement rattachés au commandant des centres	–	Commandant de centre	–	Chef de l'ÉCASGN
<b>Centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN)</b>				
Commandant du CTGN	–	Directeur des soutiens et des finances	–	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant en second – Chef d'état-major – Chargé de projet – Chef de service, de laboratoire ou de centre et autres officiers directement rattachés au commandant du CTGN	–	–	–	Commandant du CTGN
Chef de bureau, service, section et officiers des bureaux, services ou sections directement rattachés à l'état-major	–	Chef d'état-major	–	Commandant du CTGN
Officiers des services, laboratoires et centres directement rattachés au commandant du CTGN	–	Chef de service, de laboratoire ou de centre	–	Commandant du CTGN
Cellule nationale de supervision (CNS)	–	Chef du projet « @utocharges »	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Chef de la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	–	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Autres officiers du SSOR	–	Chef de la SSOR	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
<b>Groupement de soutien et d'appui (GSA)</b>				
Commandant du GSA.	–	–	–	Chef de cabinet du DGGN
Chef du SESTI, chargé de projet « nouvelles technologies ».	–	Commandant du GSA	–	Chef de cabinet du DGGN
Autres officiers du GSA.	–	–	–	Commandant du GSA
<b>Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)</b>				
Commandant du CGVN	–	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers affectés au CGVN	–	Commandant du CGVN	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
<b>Délégation aux victimes (DAV)</b>				
Officiers affectés à la DAV	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
(1) Le commandant du Centre national de soutien logistique (CNSL) fait l'objet d'une fiche d'appréciation par le chef du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI).				



CHAPITRE 7  
*Services du ministère de la défense*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	–	–	–	Chef du cabinet militaire
Officier adjoint (à l'adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et chef du quartier général)	–	Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	–	Chef du cabinet militaire
Aide de camp	–	Directeur du cabinet civil et militaire	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Chef du quartier général	–	Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	Chef du cabinet militaire	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officier de liaison à la sous-direction des bureaux des cabinets	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officier affecté à la sous-direction des bureaux des cabinets – chef de la cellule décoration	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Cellule directement rattachée au chef du cabinet militaire	–	Chef du cabinet militaire	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Autres bureaux ou cellules	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier de liaison à la structure du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD)	–	Directeur central du SIMMAD	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Chef de la mission interarmées de retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG)	–	Chef du bureau des officiers généraux	–	Major général de la gendarmerie nationale
Chef de cabinet du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Aide camp du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	–	Directeur de cabinet	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officiers affectés à la commission des recours des militaires (CRM) en qualité de rapporteur	–	Président de la CRM	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au sein de la direction de la protection des installations de la dissuasion	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
<b>Secrétariat général pour l'administration (SGA)</b>				
Chargé de mission auprès du secrétaire général pour l'administration	–	Secrétaire général pour l'administration	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Chef de la mission de prévention et de la sécurité routière de la défense	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officier au service parisien de soutien de l'administration centrale – Bureau de la protection et du secret	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier affecté à la sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières – Bureau « budget opérationnel de programme »	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Officiers affectés au service historique de la défense	–	Chef du service historique de défense	–	Sous-directeur de la gestion du personnel

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
<b>Direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)</b>				
Chargé de missions auprès du directeur des ressources humaines du ministère de la défense	-	Directeur des ressources humaines du ministère de la défense	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Cas général	-	Sous-directeur d'emploi	-	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officier affecté au service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles	-	Sous-directeur d'emploi	-	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Officier affecté à la cellule de la maintenance réglementaire solde	-	Chef de la mission SIRH	-	Sous-directeur de la politique des ressources humaines
Officiers affectés à l'agence de reconversion de la défense (ARD)	-	Directeur de l'ARD	-	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Officiers affectés dans un centre interarmées de reconversion (CIR)	-	Sous-directeur de l'accompagnement professionnel et de la reconversion (APR)	-	Commandant de région de rattachement
<b>État-major des armées (EMA)</b>				
Autres officiers, centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), commandement des opérations spéciales (COS)	-	Chef de division, chef de service, chef du CPCO, chef du COS	Sous-chef de rattachement	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection (1)
Établissement géographique interarmées (EGI)	-	Chef d'établissement	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Officier de liaison à la direction du renseignement militaire (DRM)	-	Directeur du renseignement militaire	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Autres officiers de la DRM	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
DRM – Sous-direction des opérations – Commandement – Section terrorisme affaires réservées – Officier traitant renseignement sur le terrorisme	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Direction centrale du service de santé	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officiers affectés au centre interarmées de conceptions, de doctrines et d'expérimentation (CICDE)	-	Chef du CICDE	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés à la direction générale des systèmes informatiques et de communication (DGSIC)	-	Autorité d'emploi	-	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Officier affecté à la cellule d'analyse en lutte informatique défensive	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers auprès du chef de la représentation militaire française à l'Union européenne	-	Chef de la représentation militaire française à l'Union européenne	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'état-major interarmées de force et d'entraînement (EMIAFE)	-	Chef d'état-major interarmées de force et d'entraînement	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
OTAN PPE 178 – SHAPE MONS, DCOSC ops/Int gendarmerie, Staff officer military planning	-	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
<b>Direction du service national (DSN)</b>				
Direction du service national	–	Directeur adjoint ou chef d'état-major	–	Sous-directeur des compétences
Directeur d'établissement du service national	–	Autorité d'emploi	–	Commandant en second de la région de rattachement
Autres officiers affectés au sein d'un établissement du service national	–	Autorité d'emploi	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Directeur d'un centre du service national	–	Autorité d'emploi	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Autres officiers	–	Autorité d'emploi	–	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)	–	Autorité d'emploi	–	Commandant en second de la région de rattachement
<b>Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA)</b>				
Mission pour la réalisation des actifs immobiliers	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Officiers affectés au service immobilier de la défense	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
<b>Service d'infrastructure de la défense (SID)</b>				
Officiers affectés à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
<b>Contrôle général des armées (CGA)</b>				
Officiers affectés au CGA (cas général)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Officiers affectés au groupe des inspections spécialisées	–	Autorité d'emploi	–	Directeur des soutiens et des finances
Officiers affectés au conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
<b>Délégation aux affaires stratégiques (DAS)</b>				
Conseiller pour la sécurité intérieure	–	Directeur adjoint à la DAS	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la DAS	–	Sous-directeur d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
<b>Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)</b>				
Chef de service	–	Directeur général de la sécurité extérieure	–	Major général de la gendarmerie nationale
Chef du bureau protection des installations surveillées	–	Chef de service	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Autres officiers	–	Chef de service	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
<b>Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)</b>				
Officiers affectés au sein de l'administration centrale	–	Sous-directeur	–	Directeur adjoint au DPSD
Officiers affectés au sein d'une direction zonale	–	Directeur zonal	–	Directeur adjoint au DPSD
<b>Secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire</b>				
Officier affecté au secrétariat général	–	Secrétaire général	–	Délégué aux réserves
<b>Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)</b>				
Chargé de missions	–	Officier général adjoint au directeur de l'EMS	Directeur de l'EMS	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)</b>				
Chargé de missions – Conseillers	–	Directeur de l'EMS	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Centre des hautes études militaires (CHEM)</b>				
Auditeurs	–	Directeur du CHEM	Directeur de l'EMS	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>École de guerre</b>				
Chef de cabinet	–	Directeur de l'école de guerre	–	Directeur de l'EMS
Commandant de division – Chef de groupement gendarmerie	–	Directeur de l'école de guerre	–	Directeur de l'EMS
Officiers affectés à l'encadrement à l'école militaire au sein de l'école de guerre	–	Commandant de division ou chef de groupement d'enseignement	–	Directeur de l'EMS
Officiers scolarisés à l'école militaire au sein de l'école de guerre	–	Cadre professeur	–	Directeur de l'École de guerre
Officiers scolarisés dans une école à l'étranger dans le cadre de l'école de guerre (gestion EMA)	–	Attaché de sécurité intérieure gendarmerie (2)	–	Directeur de l'École de guerre
Stagiaires de haut niveau de l'EONG (autres que l'école de guerre)	Autorité d'emploi (3)	–	–	Commandant de l'EONG
<b>Autres écoles</b>				
École polytechnique	–	Autorité d'emploi	Directeur général de l'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
École spéciale militaire	–	Autorité d'emploi (4)	Commandant les écoles de Coëtquidan	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Lycées militaires	–	Commandant du lycée	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Écoles diverses (CFIAR, ENE, etc.)	–	Commandant de l'école	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national aux sports de la défense	–	Commandant de l'École interarmées des sports (EIS)	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officier dans une école à l'étranger (hors gestion EMA)	–	Attaché de sécurité intérieure (5)	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Divers				
Hôtel des invalides	–	Gouverneur militaire de Paris	–	Commandant de région de gendarmerie d'île de France
Inspection des armements nucléaires	–	Inspecteur des armements nucléaires	–	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense
Officier de liaison à l'étranger	Attaché de sécurité intérieure	Sous-directeur de la coopération de sécurité – DCI (6)	–	Directeur de la coopération internationale (6)
Officiers affectés dans les divisions « Action de l'État en mer » des préfectures maritimes	–	Autorité d'emploi	–	Commandant de région de rattachement
Bureau enquêtes accidents défense	–	Directeur du bureau enquêtes accidents défense	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Groupement interarmées des actions civilo-militaires	–	Chef du groupement interarmées des actions civilo-militaires	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés au sein d'un organisme interarmées (OIA) ou d'un organisme à vocation interarmées (OVIA)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Officiers affectés en préfecture au sein de la coordination de lutte antiterroriste	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de région
Officiers affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la gestion du personnel
Inspection générale de l'armée de l'air – Bureau de standardisation du maintien de la navigabilité (BSMN)	–	Autorité d'emploi	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière

(1) Pour l'officier affecté à la division « études, synthèse, management général », le 3<sup>e</sup> échelon est le sous-directeur de la politique des ressources humaines de la DGGN.

(2) À défaut, l'attaché de sécurité intérieure adjoint.

(3) L'appréciation est établie selon les règles en vigueur dans l'institution d'accueil. À défaut, l'appréciation selon le modèle accessible *via* Agorha.

(4) Selon l'affectation du militaire noté : directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER)/directeur des formations d'élèves (DFE)/directeur général de la formation militaire (DGFM).

(5) Lorsque la formation n'est pas un équivalent CID géré par l'EMA.

(6) S'il est officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire adjoint.

## CHAPITRE 8 *Présidence de la République*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Commandant militaire	Directeur du cabinet de la présidence de la République	–	–	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant militaire en second et adjoint	–	–	–	Commandant militaire
Service de permanence et d'information	–	–	–	Commandant militaire

CHAPITRE 9

*Services relevant du Premier ministre*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Cabinet militaire	–	–	–	Chef de cabinet militaire
Commandant militaire de l'hôtel Matignon	Chef de cabinet civil	Chef de cabinet militaire	–	Commandant de la garde républicaine
Commandant militaire en second de l'hôtel Matignon	–	Commandant militaire de l'hôtel Matignon	Chef de cabinet militaire	Commandant de la garde républicaine
Service de permanence et de veille opérationnelle	–	Chef du cabinet militaire adjoint	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Adjoint gendarmerie à la personnalité qualifiée	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers affectés au groupement interministériel de contrôle (GIC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Délégation interministérielle à la sécurité routière	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Délégation interministérielle à l'intelligence économique	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle
Chargé de mission à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière à la délégation à la sécurité routière et à la circulation routière	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Secrétariat général de la mer	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Secrétariat général des affaires européennes	Autorité d'emploi	–	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Sous-directeur de la prospective et de la planification de la sécurité du (SGDSN)	Autorité d'emploi	–	–	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'INHESJ	Directeur de l'INHESJ	–	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) S'il est officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire adjoint.

CHAPITRE 10

*Services relevant du ministère des affaires étrangères et du développement international*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Conseiller technique auprès du haut fonctionnaire de défense	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD)	–	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Coopération militaire technique : Chef de détachement ou de projet gendarmerie	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	–	Directeur de la coopération internationale (1)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Coopération militaire technique : Coopérants militaires techniques	–	Chef du détachement gendarmerie	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers affectés au centre d'analyse et de prévision (CAP)	–	Directeur du CAP	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés à la valise diplomatique	–	Sous-directeur de la valise diplomatique	–	Commandant de la garde républicaine
Officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection

(1) S'il est officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire adjoint.

CHAPITRE 11  
*Services du ministère de l'intérieur*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Officiers affectés à l'IGA	Autorité d'emploi	–	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Chargé de mission auprès du conseiller pour la sécurité auprès du ministre de l'intérieur (MININT)	–	–	–	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Autres officiers affectés au cabinet du MININT	–	–	–	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Chargé de mission « suivi de la négociation européenne et internationale » au secrétariat permanent de la fonction européenne et internationale	Conseiller diplomatique du MININT	–	–	Chef de cabinet DGGN
Cellule de coordination des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)	Autorité d'emploi	–	–	Chef de cabinet DGGN
Officiers affectés à la DLPAJ	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la DGGN (1) (2)
Officiers servant à la mission de gouvernance ministérielle des systèmes d'information et de communication au secrétariat général du MININT	Autorité d'emploi	–	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Officier adjoint au chef du service central du renseignement territorial (SCRT)	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	Autorité d'emploi	–	–	Officier adjoint au chef du SCRT
Officiers affectés à la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) – Officier de liaison au secrétariat permanent	Directeur du cabinet du DGPN	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Mission de lutte anti-drogue	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Officier chargé de missions à la direction de projet à la MAP	Autorité d'emploi	–	–	Major général de la gendarmerie nationale
Chef du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Sous-directeur des affaires immobilières	–	Directeur des soutiens et des finances
Autres officiers du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	–	Chef de bureau	–	Sous-directeur des affaires immobilières
Officier affecté au bureau de la synthèse, du patrimoine et de la stratégie à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Sous-directeur des affaires immobilières	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Chargé de mission auprès du directeur de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI)	–	Directeur de la DEPAFI	–	Directeurs des soutiens et des finances
Officier de liaison auprès de la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI)	Sous-directeur des affaires immobilières	–	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Officier affecté au secrétariat général – Délégation à l'information et à la communication	Autorité d'emploi	–	–	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Service du haut fonctionnaire de défense	–	Haut fonctionnaire de défense	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au service du haut fonctionnaire de défense – Sous-direction de la protection du ministère	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers affectés au service du haut fonctionnaire de défense – Sous-direction de la protection du ministère – Pôle sécurité des systèmes d'information	Autorité d'emploi	–	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Officier affecté en qualité de chef de cabinet adjoint au secrétariat à l'intérieur et aux collectivités locales	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à la direction des ressources humaines du MININT	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel
Officier affecté à la tête de la coordination nationale des GIR	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté à la coordination nationale des GIR en qualité d'adjoint	Autorité d'emploi	Chef de la MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté au Maritime analysis and operations center - narcotics (MAOC/N) à Lisbonne	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Représentant de la gendarmerie auprès de l'unité de coordination des forces mobiles (UCFM/DGPN)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Chef de la mission de liaison de la gendarmerie auprès de la DCPJ (MLG-DCPJ)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres officiers servant au sein de la DCPJ (hors offices centraux) et à EUROPOL	Autorité d'emploi	Chef de la MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres représentants de la gendarmerie ou officiers de liaison DCPAF (dont le pôle analyse et gestion opérationnelle - PAG0)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers affectés au sein de autorité de coordination de l'autorité des transports en commun	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Chef d'office central gendarmerie	–	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres officiers servant dans un office central gendarmerie	–	Chef de division de l'office (3)	–	Chef de l'office
Chef d'office central police	Sous-directeur de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière	Sous-directeur de la police judiciaire	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers servant dans un office central police	Chef de l'office	Chef de la MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Autres officiers servant dans un office central police commandé par un officier de gendarmerie	–	Chef de l'office	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté à l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) en qualité d'adjoint	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers affectés à l'UCLAT	–	Adjoint au chef de l'UCLAT	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier affecté au sein de l'antenne de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste de Pau	Autorité d'emploi	Adjoint au chef de l'UCLAT	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Conseiller technique auprès du haut fonctionnaire de défense	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction de la défense et de la sécurité civiles	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officiers de liaison affectés au comité interministériel de la prévention de la délinquance	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Directeur du centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Adjoint au directeur du CACIR	Directeur du CACIR	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Préfecture de police de sécurité secrétariat général de la zone de défense	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de région de gendarmerie Ile de France
Attaché de sécurité intérieure	Ambassadeur	–	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Attaché de sécurité intérieure adjoint	Attaché de sécurité intérieure « Police »	Sous-directeur de la coopération de sécurité – DCI (4)	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Assistant d'attaché de sécurité intérieure adjoint	–	Attaché de sécurité intérieure	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE (RPFUE)	–	Chef de la cellule « justice et affaires intérieures » (JAI) auprès de la représentation française auprès de l'UE	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Direction de la gestion civile des crises et de la coordination des unités de police au sein du conseil de l'UE	–	Chef de l'unité police	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France pour l'OSCE	Ambassadeur	–	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Unité 2C Coopération policière et douanière au sein du conseil de l'UE	–	Chef de l'unité police	–	Directeur de la coopération internationale (4)
Agence nationale des titres sécurisés – Chargé de mission	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Chargé de mission sécurité à la délégation générale à l'outre-mer	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officier, chef du bureau de la lutte contre le travail illégal et les fraudes à l'identité à la sous-direction de la lutte contre les fraudes, des contrôles et de l'éloignement	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officiers affectés à la délégation interministérielle à la sécurité privée	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
<b>Centre des hautes études du ministère de l'intérieur (CHEMI)</b>				
Directeur des relations extérieures	–	Directeur du CHEMI	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Directeur adjoint	–	Directeur du CHEMI	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Auditeurs gendarmerie	–	Directeur du CHEMI	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Centre national civilo-militaire de formation à l'entraînement NRBC				
Officiers affectés au centre	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
(1) Selon les fonctions exercées par le militaire noté. Les sous-directions concernées sont: la sous-direction de la politique des ressources humaines; la sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière; la sous-direction de la police judiciaire. (2) Pour les officiers relevant de la sous-direction de la police judiciaire, un premier degré de notation est établi par le chef du bureau de la police judiciaire. (3) S'il existe. (4) S'il est officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire adjoint.				

CHAPITRE 12

*Services relevant du ministère de la justice*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Grande chancellerie de la légion d'honneur	–	Autorité d'emploi	–	Major général de la gendarmerie nationale
Officier de liaison auprès de la DACG	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Mission de préfiguration auprès de la délégation interministérielle aux interceptions judiciaires (DIJ)	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Service central de prévention de la corruption (SCPC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Commandant militaire du palais de justice de Paris	Autorité d'emploi	–	–	Commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France
Autres officiers affectés au palais de justice de Paris	–	–	–	Commandant militaire du palais
Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire

CHAPITRE 13

*Services relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Officier de liaison affecté au sein de la cellule de traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire

CHAPITRE 14

*Services relevant du ministère des finances et des comptes publics*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Adjoint au chef d'un bureau à la direction du budget	Chef de la sous-direction	–	–	Sous-directeur administratif et financier
Adjoint au chef d'un bureau à la direction générale de l'administration et de la fonction publique	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la politique des ressources humaines

CHAPITRE 15

*Services relevant des présidences de l'Assemblée nationale et du Sénat*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Commandant militaire	Autorité d'emploi	–	–	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers	–	Commandant militaire du palais	–	Commandant de la garde républicaine

CHAPITRE 16

*Services relevant d'autres ministères*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Officier affecté au sein de la mission militaire de la représentation permanente de la France auprès de l'organisation des Nations unies à New York	–	Chef de la mission militaire	–	Directeur de la coopération internationale (1)
INTERPOL	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	–	Sous-directeur de la police judiciaire
SNCF – Officier de liaison	Directeur de la sécurité	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
SNCF – Cellule coopération opérationnelle	–	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Chargé de mission au conseiller technique EDF – Direction de la sécurité du groupe	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier de liaison affecté à ERDF	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officier de liaison à la mission permanente de sécurité de la direction production ingénierie	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Chargé de mission au conseiller technique GDF	–	Autorité d'emploi	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier délégué du préfet pour la politique de la ville – Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité	Préfet	–	–	Commandant de région de rattachement
Conseiller gendarmerie auprès de la secrétaire d'État chargée des droits des femmes	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière
Officier affecté à la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la police judiciaire	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Officiers affectés au sein de services relevant d'autres ministères et dont la mission relève de l'une des directions de la DGGN	Autorité d'emploi	Chef du bureau de la DGGN dont relève la mission du militaire noté	–	Sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté
Rapporteur à la Cour des comptes	Président de la chambre d'affectation	–	–	Sous-directeur administratif et financier

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Chef de la mission de protection contre le terrorisme au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Officier affecté au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Département de la planification de défense et de sécurité	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Conseiller technique au secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	–	Autorité d'emploi	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Adjoint au chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-directeur, chef du département de la sécurité nucléaire	Autorité d'emploi	–	–	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers affectés au département de la sécurité nucléaire	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection
Délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logements (DIDOL) – Conseiller spécial	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de l'immobilier et du logement
Conseiller gendarmerie auprès du directeur interministériel aux grands événements sportifs	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection

(1) S'il est officier de la gendarmerie. À défaut, lire adjoint.

CHAPITRE 17

*Structures communes « police-gendarmerie »*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
<b>Direction de la coopération internationale (DCI)</b>				
Chargé de mission, officier communication	–	–	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Sous-directeur – adjoint au sous-directeur	–	–	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Chef de division, de bureau	–	Sous-directeur (1)	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres officiers des sous-directions	–	Sous-directeur (1)	–	Directeur de la coopération internationale (1)
<b>Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure [ST(SI)<sup>2</sup>]</b>				
Sous-directeurs	–	–	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Chargés de mission rattachés directement au chef du ST(SI) <sup>2</sup>	–	–	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Chargés de projets rattachés directement au chef du ST(SI) <sup>2</sup>	–	Chargé de mission « groupe des chargés de mission et de projets » (GCMP)	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Adjoint au chef de la mission de la politique de l'innovation et des partenariats technologiques (MPIPT)	–	Chef de la MPIPT	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Adjoint aux sous-directeurs, chefs de bureau	–	Sous-directeur (2)	–	Chef du ST(SI)?
Chargé de projet rattaché à un sous-directeur	–	–	–	Sous-directeur (3)
Adjoints chefs de bureau	–	–	–	Chef de bureau (3)
Officiers affectés dans les sections	–	Chef de section (2)	–	Chef de bureau (4)
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)				
Officier de liaison	Autorité d'emploi	MLG-DCPJ	–	Sous-directeur de la police judiciaire
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)				
Adjoint au chef de service (5) du grade de colonel	Chef du SAELSI (13)	–	–	Direction des soutiens et des finances
Officiers directement rattachés au chef de service	–	–	–	Chef du SAELSI (5) (6)
Sous-directeur (7) – adjoint au sous-directeur (5)	–	Sous-directeur (8)	–	Chef du SAELSI (5) (6)
Chef de bureau, de mission ou de centre	–	Sous-directeur (8)	–	Chef du SAELSI (5) (6)
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)				
Adjoint chef de bureau, de centre ou de mission (14)	–	Chef de bureau, de centre ou de mission (8)	–	Sous-directeur (5) (9)
Officiers affectés dans les sections	–	–	–	Chef de bureau (5) (10) (11)
Officiers à l'ECLPN	–	–	–	Sous-directeur (5) (9) (12)
<p>(1) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale; à défaut, lire l'adjoint gendarmerie.                      (2) S'il existe, que l'autorité soit d'origine PN ou GN.                      (3) S'il appartient à la gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».                      (4) S'il appartient à la gendarmerie. À défaut, lire l'adjoint au chef de bureau « gendarmerie ».                      (5) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale.                      (6) À défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.                      (7) Lorsque le sous-directeur n'est pas également adjoint au chef du SAELSI.                      (8) S'il existe, que l'autorité soit civile ou militaire.                      (9) À défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».                      (10) À défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme sinon, le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».                      (11) Lorsque la section est directement rattachée au sous-directeur, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme sinon, le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».                      (12) Ces officiers font l'objet d'une fiche d'appréciation dont le modèle est accessible <i>via</i> Agorha, par le directeur de l'Établissement central de la logistique de la police nationale.                      (13) Appréciation sur fiche d'appréciation dont le modèle est accessible <i>via</i> Agorha.                      (14) Ou chargé de projet rattaché directement à un sous-directeur et officiers affectés au sein d'une mission.</p>				

CHAPITRE 18

**Association des maires de France (AMF)**

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Association des maires de France (AMF)	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière

CHAPITRE 19

*Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédentes annexes*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	2 <sup>E</sup> ÉCHELON	NOTATEUR juridique
Officiers affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	–	–	Sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté
Officiers affectés en gendarmerie	–	Supérieur hiérarchique direct	–	Commandant de région ou sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté

**PARTIE 2**

**Chaînes de notation applicables aux officiers mandatés pour la concertation**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseiller « concertation » et vice-conseiller	–	Autorité ou commandant de la formation administrative auprès de laquelle le conseiller et le vice-conseiller sont institués

## ANNEXE II

## CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## PARTIE 1

## Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés;
- sous-officiers de gendarmerie du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN)

CHAPITRE 1<sup>er</sup>*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet		
Conseiller sous-officier du DGGN	–	Chef de cabinet
Secrétariat	Chef du secrétariat	Chef de cabinet
Secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	–	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	Conseiller technique santé	Chef de cabinet
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	–	Chef de cabinet
Direction de projet « solde gendarmerie »		
Militaires affectés au sein du projet « solde gendarmerie » et mis pour emploi auprès de divers bureaux (2)	Chef de section (3)	Chef de bureau (4)
Mission du pilotage et de la performance		
Secrétariat	–	Officier chargé de mission
Directions		
Bureau ou centre (5)	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de centre
Chef de secrétariat direction	Officier supérieur adjoint (6)	Directeur
Secrétariat directions	–	Officier supérieur adjoint (6)
Section (7) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule (3)	Directeur
Section commandement de la DPMGN (8)	Chef de section (3)	Officier supérieur adjoint (6)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	–	Directeur de projet
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN, du CGOM et du SAELSI	–	Directeur ou IGAG, IGGN, CGOM et chef du SAELSI
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	–	Directeur (9)



AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Sous-direction		
Direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur
Bureau, office, section (10), secrétariat ou centre	Chef de section ou de division (3)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur
Service d'information et de relations publiques (SIRPA)		
Secrétariat SIRPA	–	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section (3)	Chef de bureau
Délégué aux réserves		
Militaires affectés auprès du délégué aux réserves	Commandant en second ou chef d'état-major (11)	Délégué aux réserves
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie		
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	Commandant en second (12)	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)		
Secrétariat général du CFMG	–	Secrétaire général du CFMG
<p>(1) Concerne exclusivement les militaires suivants : conducteurs, intendants, cuisiniers et secrétaires.                      (2) BSIRH, BDI, BSLs.                      (3) S'il existe.                      (4) Auprès duquel le militaire est mis pour emploi.                      (5) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...                      (6) S'il existe. À défaut lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.                      (7) Concerne la section « analyse et prévention ».                      (8) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.                      (9) Selon le rattachement organique du militaire.                      (10) Sont concernées les sections suivantes :                      – section « groupe d'intervention de la gendarmerie nationale » ;                      – section « psychologie, soutien et intervention ».                      (11) Selon l'appellation de l'officier.                      (12) S'il existe. À défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.</p>		

CHAPITRE 2

*Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Cabinet	Chef de cabinet	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Bureaux	Chef de bureau	Officier général adjoint (1) (2)
<p>(1) Selon les attributions du bureau du militaire noté.                      (2) S'il existe. À défaut, lire chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale.</p>		

CHAPITRE 3

*État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	Inspecteur général des armées-gendarmerie
État-major	–	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

CHAPITRE 4

*Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au contrôle de gestion	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
État-major		
État-major du CEGN	–	Chef de section, de bureau ou chef d'état-major le cas échéant
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)		
Cabinet – communication	–	Commandant de l'EOGN
Centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN
État-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN
Direction de l'instruction	Directeur de l'instruction	Commandant de l'EOGN
Musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN
École de gendarmerie		
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école
État-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie (2)	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2)	Commandant d'école
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école
Élèves gendarmes et élèves volontaires	–	Commandant de compagnie
Élèves CSTAGN en formation initiale	Commandant du CNFCSTAGN ou unité de formation (3)	Commandant d'école
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)		
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de pôle	Commandant de centre
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)		
Commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre
État-major (bureaux ou services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre
Direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)		
Militaires affectés au CNFRO	–	Commandant de centre
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)		
Militaires affectés au commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie		
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	–	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	Chef de groupe	Commandant de centre
Bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) – Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG)		
Militaires affectés au CNING ou au CNISAG	Militaires affectés au CNING ou au CNISAG	Commandant de centre
Divers		
Infirmier, centre médical ou centre médical principal	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	–	Commandant d'école ou de centre
(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CEGN. (2) S'il existe. (3) Selon l'affectation du militaire.		

**CHAPITRE 5**  
**Autres écoles**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
École polytechnique, CCFMNRBC, CNSD – CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.		
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)		
Militaires affectés à l'EMS	Chef de service ou autorité d'emploi	Chargé de mission gendarmerie DEMS
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre		
Militaires affectés à l'IHEDN	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'école de guerre	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef du groupement d'armée/gendarmerie
École ou centre de formation à l'étranger		
Autres situations	Attachés de gendarmerie	Chef d'état-major du CEGN
École militaire de Bourges	Commandant de l'EMB (1)	Chef d'état-major du CEGN (2)
(1) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant du groupe de maintien en condition opérationnelle (GMCO). (2) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant de maintien en condition opérationnelle.		

**CHAPITRE 6**  
**Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires directement affectés auprès du commandant du PJGN	–	Commandant du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections directement rattachés au commandant du PJGN	–	Chef de bureau ou de section (1)
Militaires affectés au STRJD et militaires affectés à l'IRCGN	–	Chef de division, de service ou de section (2)
(1) S'il existe. À défaut, lire le commandant du PJGN. (2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.		

CHAPITRE 7  
*Organismes d'administration et de soutien*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale (ECASGN)</b>		
État-major (section commandement, bureau budget soutien corps, bureau des systèmes d'informatique et de communication, cercle mixte, section HSIE, compagnie de sécurité, bureau des ressources humaines)	Chef d'état-major de l'ECASGN	Chef de l'ECASGN
Bureau communication organisation et contrôle de gestion	Chef de bureau	Chef de l'ECASGN
CERH – CAFN – CNSL – CIASG – SERH	Commandant de centre ou de service	Chef de l'ECASGN
<b>Centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN)</b>		
État-major (bureau – section – service)	Chef de bureau, de section ou de service	Chef d'état-major du CTGN
Compagnie de sécurité	Commandant de compagnie	Commandant du CTGN
Centre médical	Médecin-chef	Commandant du CTGN
Cercle mixte	–	Commandant du CTGN
Centre national d'information routière (CNIR) – Service de productions audiovisuelles de la gendarmerie (SPAG)	Chef de centre ou de service	Commandant du CTGN
Service de traitement de l'information de la gendarmerie (STIG) – Service de développement et de mise en œuvre des logiciels (SDMOL) – Service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA)	Chef de section, de division ou de département	Chef de service
Centre national d'aide aux utilisateurs (CNAU)	Chef de centre	Commandant du CTGN
Autres services – Laboratoire – Centre – Fichier	Chef de service, de laboratoire, de centre ou de fichiers	Commandant du CTGN
Groupement de soutien et d'appui (GSA)	Commandant de peloton, chef de service, de cercle ou de section (1)	Commandant du GSA
Militaires hors budget en participation externe (cas général) (2)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires en participation externe – DCPJ	Autorité d'emploi	Officiers de gendarmerie – Chef de la mission de liaison auprès de la DCPJ
Militaires en participation externe – DCPAF	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM MI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Soutien DGGN	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés en charge de projet solde au Groupe d'étude et de développement interarmées de la solde (GEDIS) (3)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Cellule nationale de supervision (CNS)	Chef de la CNS	Commandant du CTGN
Centre des prestations financières Paris (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
<b>Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)</b>		
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	Commandant du CGVN	Commandant du CTGN
Militaires détachés pour emploi au sein de la cellule d'enquête des voies navigables de l'OCLAESP	Commandant du CGVN	Chef de l'OCLAESP
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	Commandant du CGVN	Commandant de groupement de rattachement
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Rouen	Commandant du CGVN	Commandant de région de rattachement

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Délégation aux victimes (DAV)		
Militaires affectés à la DAV	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
(1) Selon l'affectation du militaire : peloton de transport, peloton de sécurité, peloton de soutien administratif, peloton de service, peloton de soutien technique, cercle mixte, section commandement. (2) Appréciation technique fournie par : - la direction des soutiens et des finances pour ses interlocuteurs dans les différents bureaux financiers ; - la direction des opérations et de l'emploi pour les militaires employés au ministère de la justice et au ministère du travail. (3) Service ministériel opérateur des droits individuels (SMODI), Centre national de la mise en œuvre des systèmes d'information (CMIS).		

**CHAPITRE 8**  
**Ministère de la défense**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Service historique de la défense		
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	–	Chef du service historique de la défense
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense
Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)		
Organisme central	Chef de division ou de centre (1)	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	Directeur zonal	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction du service national (DSN)		
Direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement
Établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Centre du service national	Directeur du centre du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement
Direction centrale du service de santé des armées		
Direction centrale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction régionale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Hôpitaux	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction des ressources humaines du ministère de la défense		
Centres interarmées de reconversion (CIR)	Chef du CIR	Commandant de région d'implantation
Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC)		
Militaires affectés au sein d'un CTAC	Chef de service	Commandant de région d'implantation
(1) Selon l'affectation du militaire.		

CHAPITRE 9

*Structures communes « police-gendarmerie »*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction de la coopération internationale (DCI)		
Militaires affectés auprès du directeur	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	–	Sous-directeur (2) (4)
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	Chef de division (3)	Sous-directeur (2) (4)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure [ST(SI)] <sup>2</sup>		
Secrétariat du chef du ST(SI) <sup>2</sup>	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (6)	Chef de bureau (5)
(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. À défaut, lire le directeur adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale. (2) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale. (3) S'il s'agit d'un militaire de la gendarmerie. À défaut, lire l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé de la division au sein de laquelle le militaire noté est affecté. (4) À défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI. (5) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut lire adjoint au sous-directeur. (6) S'il existe : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.		

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)		
Chef du secrétariat	Officier supérieur adjoint (1)	Chef du SAELSI (2)
Secrétariat du chef du SAELSI	–	Officier supérieur adjoint (2)
Secrétariat commun des sous-directions	–	Officier supérieur adjoint (2)
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chef de section (3)	Chef du SAELSI (2)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission.	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de mission (4)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au Centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de section ou de département (3)	Chef de bureau ou chef du centre (4)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers de l'ECLPN	Chef de centre ou d'atelier (3)	Sous-directeur (5)
(1) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, le militaire est noté à un seul degré. (2) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale ; à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service. (3) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire. (4) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ». (5) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».		

**PARTIE 2**

**Chaînes de notation applicables aux :**

- SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale

CHAPITRE 1<sup>er</sup>

*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet		
Conseiller sous-officier du DGGN	–	Chef de cabinet
Secrétariat	–	Chef du secrétariat
Secrétariat des aumôneries	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	–	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	–	Conseiller technique santé
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	–	Chef de cabinet
Mission du pilotage et de la performance		
Secrétariat	–	Officier chargé de mission
Directions		
Bureau ou centre (2)	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de centre
Chef de secrétariat direction	–	Officier supérieur adjoint (4)
Section (5) ou cellule directement rattachée à un directeur	–	Directeur
Secrétariat directions	–	Officier supérieur adjoint (4)
Section commandement de la DPMGN (6)	Chef de section (3)	Chef de section ou de cellule (3) (10)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	–	Directeur de projet
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN, du CGOM et du SAELSI	–	Directeur ou IGAG, IGGN, CGOM et chef du SAELSI
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	–	Directeur (7)
Sous-direction		
Direction de projet	–	Chef de projet
Bureau, office, section (8), secrétariat ou centre	Chef de section ou de division (3)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre
Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur
Service d'information et de relations publiques (SIRPA)		
Secrétariat SIRPA	–	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section (3)	Chef de bureau
Délégué aux réserves		
Militaires affectés auprès du délégué aux réserves	–	Commandant en second ou chef d'état-major (4)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie		
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	–	Commandant en second (9)
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)		
Secrétariat général du CFMG	–	Secrétaire général du CFMG
<p>(1) Concerne exclusivement les militaires suivants : conducteurs, intendants, cuisiniers et secrétaires.                      (2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...                      (3) S'il existe.                      (4) S'il existe. À défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.                      (5) Concerne la section « analyse et prévention ».                      (6) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.                      (7) Selon le rattachement organique du sous-officier.                      (8) Sont concernées les sections suivantes :                      – section « groupe d'intervention de la gendarmerie nationale » ;                      – section « psychologie, soutien et intervention ».                      (9) S'il existe. À défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.                      (10) À défaut, lire l'officier supérieur adjoint. À défaut, le chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.</p>		

CHAPITRE 2

*Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	–	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Cabinet	–	Chef de cabinet
Bureaux	–	Chef de bureau

CHAPITRE 3

*État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Cabinet	–	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie
État-major	–	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie

CHAPITRE 4

*Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au contrôle de gestion	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	–	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication		
Militaires affectés au cabinet de communication	–	Chef de cabinet (1)
État-major		
État-major du CEGN	–	Chef de section ou de bureau (2)
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)		
Cabinet – communication	–	Commandant de l'EOGN



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre de recherche de l'EONG	Directeur du centre	Commandant de l'EONG
État-major	–	Chef d'état-major de l'EONG
Direction de l'instruction	–	Directeur de l'instruction
Musée de la gendarmerie	–	Directeur du musée
Personnel ASA	–	Chef d'état-major de l'EONG
École de gendarmerie		
Militaires affectés à la section commandement	–	Chef d'état-major
État-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	–	Chef de bureau, service ou de compagnie (3)
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	–	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (3)
Personnel ASA	–	Chef de bureau ou service
Élèves gendarmes et élèves volontaires	–	Commandant de compagnie
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)		
Militaires affectés au CPMGN	–	Chef de section, de pôle (4)
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)		
Commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	–	Chef d'état-major
État-major (bureaux ou services)	–	Chef de bureau ou service
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	–	Commandant de la direction d'instruction
Direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	–	Chef de bureau ou de division
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)		
Militaires affectés au CNFRO	–	Commandant de centre
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSIC)		
Militaires affectés au commandement	–	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	–	Chef de bureau
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie		
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	–	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	–	Directeur de stage
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	–	Chef de groupe
Bureau logistique	–	Chef de bureau
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) – Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG)		
Militaires affectés au CNING ou au CNISAG	–	Chef de bureau ou service
Divers		
Infirmerie, centre médical ou centre médical principal	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	–	Commandant d'école ou de centre
(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CEGN. (2) S'il existe. À défaut, lire chef d'état-major du CEGN. (3) S'il existe. À défaut, lire commandant d'école. (4) S'il existe. À défaut, lire commandant de centre.		

CHAPITRE 5  
*Autres écoles*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
École polytechnique, CCFMNRBC, CNSD – CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.		
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)		
Militaires affectés à l'EMS	Chef de service ou autorité d'emploi	Chargé de mission gendarmerie DEMS
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre		
Militaires affectés à l'IHEDN	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN
Militaires affectés à l'École de guerre	Chef de service ou autorité d'emploi	Chef du groupement d'armée/gendarmerie
École ou centre de formation à l'étranger		
Autres situations	Attachés de gendarmerie	Chef d'état-major du CEGN
École militaire de Bourges	Commandant de l'EMB (1)	Chef d'état-major du CEGN (2)
(1) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant du groupe de maintien en condition opérationnelle (GMCO). (2) Sauf pour le personnel de la spécialité « aéronautique » noté par le commandant de maintien en condition opérationnelle.		

CHAPITRE 6  
*Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires directement affectés auprès du commandant du PJGN	–	Commandant du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections directement rattachés au commandant du PJGN	–	Chef de bureau ou de section (1)
Militaires affectés au STRJD et militaires affectés à l'IRCGN	–	Chef de division, de service ou de section (2)
(1) S'il existe. À défaut, lire le commandant du PJGN. (2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.		

Chapitre 7  
*Organismes d'administration et de soutien*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale (ECASGN)		
État-major (section commandement, bureau budget soutien corps, bureau des systèmes d'informatique et de communication, cercle mixte, section HSIE, compagnie de sécurité, bureau des ressources humaines)	–	Chef d'état-major de l'ECASGN
Bureau communication organisation et contrôle de gestion	–	Chef de bureau
CERH – CAFN – CNSL – CIAS	–	Commandant de centre
Centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN)		
État-major (bureau – section – service)	–	Chef de bureau, de section ou de service (1)
Compagnie de sécurité	–	Commandant de compagnie
Centre médical	Médecin-chef	Commandant du CTGN
Cercle mixte	–	Commandant du CTGN

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Centre national d'information routière (CNIR) – Service de productions audiovisuelles de la gendarmerie (SPAG)	–	Chef de centre ou de service
Service de traitement de l'information de la gendarmerie (STIG) – Service de développement et de mise en œuvre des logiciels (SDMOL) – Service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA)	–	Chef de section, de division ou de département
Centre national d'aide aux utilisateurs (CNAU)	–	Chef de centre
Autres services – Laboratoire – Centre – Fichier	–	Chef de service, de laboratoire, de centre ou de fichiers
Groupement de soutien et d'appui (GSA)	–	Commandant de peloton, chef de service, de cercle ou de section (2) (3)
Militaires hors budget en participation externe (cas général) (4)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires en participation externe – DCPJ	Autorité d'emploi	Officiers de gendarmerie – Chef de la mission de liaison auprès de la DCPJ
Militaires en participation externe – DCPAF	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM MI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Soutien DGGN	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Cellule nationale de supervision (CNS)	–	Chef de la CNS
Centre des prestations financières Paris (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
<b>Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)</b>		
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	–	Commandant du CGVN
Militaires détachés pour emploi au sein de la cellule d'enquête des voies navigables de l'OCLAESP	–	Commandant du CGVN
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	Commandant du CGVN	Commandant de groupement de rattachement
Militaires affectés au sein de la brigade fluviale de Rouen	Commandant du CGVN	Commandant de région de rattachement
<b>Délégation aux victimes (DAV)</b>		
Militaires affectés à la DAV	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
<p>(1) S'il existe. À défaut, chef d'état-major.                      (2) Selon l'affectation du militaire : peloton de transport, peloton de sécurité, peloton de soutien administratif, peloton de service, peloton de soutien technique, cercle mixte, section commandement.                      (3) S'il existe. À défaut, lire commandant du GSA.                      (4) Appréciation technique fournie par :                      – la direction des soutiens et des finances pour ses interlocuteurs dans les différents bureaux financiers ;                      – la direction des opérations et de l'emploi pour les militaires employés au ministère de la justice et au ministère du travail.</p>		

Chapitre 8  
*Ministère de la défense*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Service historique de la défense		
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	–	Chef du service historique de la défense
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense
Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)		
Organisme central	Chef de division ou de centre (1)	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	Directeur zonal	Directeur adjoint au directeur de la protection et de la sécurité de la défense
Direction du service national (DSN)		
Direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement
Établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Centre du service national	Directeur du centre du service national d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement
Direction centrale du service de santé des armées		
Direction centrale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction régionale	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Hôpitaux	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Commandant de région d'implantation
Direction des ressources humaines du ministère de la défense		
Centres interarmées de reconversion (CIR)	Chef du CIR	Commandant de région d'implantation
Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC)		
Militaires affectés au sein d'un CTAC	Chef de service	Commandant de région d'implantation
(1) Selon l'affectation du militaire.		

CHAPITRE 9  
*Structures communes « police-gendarmerie »*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction de la coopération internationale (DCI)		
Militaires affectés auprès du directeur	–	Directeur de la coopération internationale (1)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	–	Sous-directeur (2) (4)
Autres militaires affectés au sein des sous-directions	Chef de division (3)	Sous-directeur (2) (4)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure [ST(SI) <sup>2</sup> ]		
Secrétariat du chef du ST(SI) <sup>2</sup>	–	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>

Secrétariat sous-direction	–	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (6)	Chef de bureau (7)

(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. À défaut, lire le directeur adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.  
 (2) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. À défaut, lire adjoint au sous-directeur.  
 (3) S'il s'agit d'un militaire de la gendarmerie. À défaut, lire l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé de la division dans laquelle le militaire noté est affecté.  
 (4) À défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.  
 (5) Si le sous-directeur est d'origine PN, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au sous-directeur, militaire de la gendarmerie.  
 (6) S'il existe : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.  
 (7) Si le chef de bureau est d'origine PN, la notation juridique est effectuée par l'adjoint au chef du bureau, militaire de la gendarmerie.

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Service de l'achat, des équipements et de la logistique (SAELSI)		
Chef du secrétariat	Officier supérieur adjoint (1)	Chef du SAELSI (2)
Secrétariat du chef du SAELSI	–	Officier supérieur adjoint (2)
Secrétariat commun des sous-directions	–	Officier supérieur adjoint (2)
Militaires affectés dans les sections directement rattachées au chef de service	Chef de section (3)	Chef du SAELSI (2)
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'une mission	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de mission (4)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au Centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de section ou de département (3)	Chef de bureau ou chef du centre (4)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers de l'ECLPN	Chef de centre ou d'atelier (3)	Sous-directeur (5)

(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. À défaut, le militaire est noté à un seul degré.  
 (2) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. À défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.  
 (3) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire.  
 (4) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit officier de la gendarmerie sinon, lire le sous-directeur, adjoint « gendarmerie ».  
 (5) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. À défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie ».

### PARTIE 3

#### Chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Affectations particulières		
Militaires servant au sein d'un OIA ou OVIA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel
Militaires de la force de gendarmerie européenne	–	Commandant de la FGE (1)
Ambassade	–	Chef d'état-major CGOM (2)
Placés auprès de l'ASI	Attaché de sécurité intérieure	Chef d'état-major CGOM
Assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major CGOM
Bureau de liaison Europol	Officier de liaison gendarmerie	Chef d'état-major CGOM
Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM
Militaires en détachement	Autorité d'emploi	Chef de l'ECASGN
Groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement
Secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef de l'ECASGN

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Infirmierie – centre médical principal	Médecin-chef	Commandant de région de rattachement
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cercles territoriaux de gendarmerie	–	Commandant de région de rattachement
Centre régional d'information et de coordination routière (CRICR)	Directeur du CRICR	Commandant de région de rattachement
Centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR	Commandant de région de rattachement
Centre national d'animation et des ressources (CNAR)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Chef du CCPD (4)	Commandant de région de rattachement (5)
Militaires affectés au sein du Centre de formation linguistique commun (CFLC)	–	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (6)	Commandant de la formation administrative de rattachement
Cellule de renseignements de l'Élysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés à la direction générale des systèmes d'information et de communication du MININT (DGSIC)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT (4)	Commandant du CTGN (7)
Militaires affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	Autorité d'emploi	Commandant du CTGN
Militaires affectés à l'autorité de régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)	Officier de liaison	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC	Chef du bureau des affaires criminelles
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement
Militaires affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	Chef de la division des opérations

- (1) S'il est français. À défaut, lire le commandant du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.  
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.  
 (3) S'il est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi (modèle de la fiche d'appréciation accessible *via* Agorha).  
 (4) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale: pas de notation au 1<sup>er</sup> échelon.  
 (5) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale: lire le chef du CCPD en notateur juridique.  
 (6) S'il existe.  
 (7) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale: lire le conseiller pour la sécurité auprès du MININT.

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Affectations non prévues dans les précédentes annexes			
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	–	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève la mission du militaire noté
Militaires affectés en gendarmerie	–	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève la mission du militaire noté

**PARTIE 4****Chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Président du personnel militaire (PPM) ou vice-président du personnel militaire	Autorité auprès de laquelle le PPM et le vice-PPM sont institués	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure (1)
Référent (1)	–	Autorité auprès de laquelle le référent est institué
Conseiller « concertation » et vice-conseiller	–	Autorité auprès de laquelle le conseiller et le vice-conseiller sont institués

(1) Le vice-référent est noté en sa qualité de PPM ou de vice-PPM.